

L'an deux mil vingt et un le quatorze avril le Comité Syndical, légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur PLOQUIN Denis.

Présents : MM Ploquin, Baudouin, Bibonne (suppléant), Biraud, Bonnin, Bruant, Mathé, Parthenay, Rousseau (suppléant), Mmes Beratto, Hamga, Lucas, Michaud, Ouvrart, Vachon, Van Den Hende

Absent excusé : Mmes Bourdon, Marchesseau, Soulisse, Mr Bretaudeau

EHPAD FONDATION HELOISE DUPOND

Ordre du jour :

- EPRD 2021
- ERRD 2020
- Approbation du compte de gestion
- Affectation des résultats
- Questions diverses

EPRD 2021

Monsieur le Président présente l'EPRD 2021 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 2 800 282,00 €
- Recettes : 2 717 437,00 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 154 010,00 €
- Recettes : 20 107,00 €

Après présentation du rapport budgétaire EPRD 2021 à l'unanimité les membre du Comité Syndical votent l'EPRD 2021 tel que présenté.

Mr Paitre rappelle que les sections hébergement et dépendance sont présentées en équilibre et que la section soin est présenté en déséquilibre de – 82 845.00 €, conséquence des revalorisations salariales liées au Ségur de la Santé. En effet les crédits octroyés par l'ARS ne couvrent pas l'intégralité des dépenses résultant de ces revalorisations.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 qui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité approuvent le compte de gestion 2020.

ERRD 2020

L'ERRD 2020 présente les résultats suivants :

I. FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	Exercice 2020	2 422 700,20 €	
Total des recettes	Exercice 2020	2 590 882,10 €	
	↳ Résultat exercice 2020	Excédent	<u>168 181,90 €</u>

Ces résultats se répartissent comme suit :

Section Hébergement :

Total dépenses :	1 209 999,42 €		
Total recettes :	1 263 582,69 €		
	↳ Résultat exercice 2020	Excédent	<u>53 582,69 €</u>

Section Dépendance :

Total dépenses :	412 895,55 €		
Total recettes :	403 670,81 €		
	↳ Résultat exercice 2020	Déficit	<u>- 9 224,74 €</u>

Section Soins :

Total dépenses :	799 805,23 €		
Total recettes :	923 629,18 €		
	↳ Résultat exercice 2020	Excédent	<u>123 823,95 €</u>

II. INVESTISSEMENT

Total des dépenses :	Exercice 2020	102 941,06 €
Total des recettes :	Exercice 2020	29 060,77 €

Après présentation du rapport budgétaire et financier ERRD 2020, sous la présidence du doyen d'âge monsieur Daniel BAUDOUIN (Mr Denis Ploquin, Président, ne prenant pas part au vote) à l'unanimité les membres du Conseil Syndical approuvent l'ERRD tel que présenté.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Sont à affecter :		
-	Section hébergement	Excédent 53 582,69 €
-	Section dépendance	Déficit - 9 224,74 €
-	Section soins	Excédent 123 823,95 €

Monsieur le Président informe que la réglementation impose la fusion des résultats « dépendance » et « soins » pour les EHPAD en attente de CPOM.

Les résultats à reporter s'établissent comme suit :

-	Section hébergement	Excédent	53 582,69 €
-	Section dépendance/soins	Excédent	114 599,21 €

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'affecter les résultats 2020 à l'exercice 2021 comme suit sous réserve de l'accord des financeurs concernés (ARS et Conseil Départemental).

Section hébergement

- Excédent de fonctionnement affecté en réserve de compensation des déficits
Compte 1068631 + 53 582,69 €

Section dépendance/soins

- Excédent de fonctionnement affecté en réserve de compensation des déficits
Compte 1068632 + 114 599,21 €

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces propositions

QUESTIONS DIVERSES :

- Convention reversement GCSMS du Pays Mellois-Sud Deux-Sèvres

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt 2020 prévention en EHPAD mise en œuvre par l'ARS, l'EHPAD Fondation Héloïse Dupond a porté pour le compte du GCSMS du Pays Mellois-Sud Deux-Sèvres un projet « Prévention à la Santé Bucco-Dentaire ». La proposition a été retenue et a fait l'objet de l'octroi de crédit pour un montant de 49 331,00 €.

Mr le Directeur exprime que l'EHPAD a un rôle établissement « pivot » et qu'il convient désormais de reverser cette somme au GCSMS du Pays Mellois-Sud Deux-Sèvres qui sera chargé de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Mr le Président sollicite donc l'autorisation des membres du Conseil Syndical pour signer avec le GCSMS du Pays Mellois Sud Deux-Sèvres la convention de reversement portant sur la somme de 49 331.00 €

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident cette proposition.

- Remboursement Test RT-PCR

Mr le Directeur informe qu'il est demandé aux agents selon les nécessités de procéder à un Test RT-PCR, Il précise que des agents lui ont fait part d'un reste à charge par l'assurance maladie de 2 € par test réalisé.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Syndical que l'EHPAD procède au remboursement de ces 2 € par test aux agents concernés.

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident cette proposition.

- Tarifs Aide sociale

Mr le Directeur informe que les tarifs de l'établissement ont été notifiés par le Conseil Départemental

(+ 0.40 % pour 2021) ces tarifs s'établissent comme suit :

TABLEAU DES TARIFS

TARIFS DES CHAMBRES APPLICABLES AU 01/01/2021				
	Petite chambre	Grande chambre à 2 lits	Grande chambre à 1 lit	Chambre temporaire
TARIFS AIDE SOCIALE 01/04/2021	51,64 €	49,18 €	53,99 €	
TARIFS 2021 Résidents présents avant le 01/01/2019	51,51 €	44,60 €	55,75 €	57,37 €
TARIFS 2021 Résidents présents après le 01/01/2019	54,37 €	49,49 €	57,77 €	57,37 €
TARIFS - 60 ANS	63,90 €			

SIVOM

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

I. FONCTIONNEMENT

↪ Résultat exercice 2020 Excédent 60 407,51 €

II. INVESTISSEMENT

↪ Résultat exercice 2020 Déficit - 72 676,85 €

Sous la présidence du doyen d'âges monsieur Daniel Baudouin (Mr Denis Ploquin, Président, ne prenant pas part au vote) à l'unanimité les membres du conseil syndical votent le compte administratif tel que présenté.

Mr Paitre présente la situation des comptes, à cette occasion Mme Sandrine Ouvrart se fait préciser la prise en charge par le SIVOM des transports collectifs des élèves des écoles dans le cadre des activités sportives scolaires lorsqu'ils se rendent au sein des salles de sport du SIVOM situées à Beauvoir sur Niort.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l' Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 qui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité approuvent le compte des gestion 2020.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Résultat 2020 :

Fonctionnement : Excédent + 60 407,51 €

Investissement : Déficit - 72 676,85 €

Résultats antérieurs à la clôture de l'exercice 2019

Fonctionnement : Excédent + 120 972,11 €

Investissement : Déficit - 38 380,85 €

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats :

Fonctionnement : Excédent + 142 998,77 €

Investissement : Déficit - 111 057,70 €

Vu l'état des restes à réaliser : Recette investissement (compte /1641 : emprunt) : 68 000, 00 €

Monsieur le Président propose les affectations suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses :

C/001 Déficit reporté : - 111 057,70 €

Recettes :

C/1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : + 43 057,70 €

FONCTIONNEMENT

Recettes :

C/002 Excédent reporté : + 99 941,07 €

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces propositions.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel 2021 qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 141 098,00 €
- Recettes : 141 098,00 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 125 390,00 €
- Recettes : 125 390,00 €

Après délibération à l'unanimité les membres du Conseil Syndical valident ces propositions.

Il est précisé que le montant total des participations 2021 des communes est identique à celui de 2020, la fluctuation de la contribution individuelle dépend de l'évolution de la population DGF de chaque commune.

PARTICIPATION DES COMMUNES ANNÉE 2021

En application du budget prévisionnel 2021, Monsieur le Président propose le montant de contributions 2021 pour chaque commune comme suit :

Collectivités	Montant de la participation
Beauvoir-sur-Niort	41 644,00 €
Granzay Gript	21 532,00 €
Marigny	20 593,00 €
La Foye-Monjault	19 975,00 €
Plaine-d'Argenson	23 068,00 €

Il est rappelé que les contributions tiennent compte de la population DGF des communes qui se présentent comme suit :

Collectivités	Population DGF 2020
Beauvoir-sur-Niort	1818
Granzay Gript	940
Marigny	899
La Foye-Monjault	872
Plaine-d'Argenson	1007

Ces recettes seront imputées au compte 74748 Participations de communes pour un montant total de 126 812,00 €.

Les membres du Conseil Syndical à l'unanimité valident ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Aménagement :**

Mr Paitre rappelle que la voie d'accès à l'EHPAD se termine en « cul de sac ». Par ailleurs il évoque les difficultés liées au stationnement des agents.

Il informe que la Commune de Beauvoir/Niort est propriétaire de terrains jouxtant l'EHPAD et qu'elle envisage des acquisitions supplémentaires afin de réaliser un aménagement global.

Mr Paitre fait part de l'intérêt pour l'EHPAD d'être associé aux aménagements, cette question avait déjà été évoqué en 2009 au sein du Conseil Syndical. Il précise qu'il y aurait donc lieu de déterminer les modalités de participation de l'EHPAD qui pourrait dans le cadre de l'aménagement futur disposer de places de stationnements réservés mais aussi d'une voie permettant une circulation tout autour de l'établissement. Cela constituerait un point important en terme de sécurité, notamment pour l'accès des moyens de secours.

Les membres du Conseil Syndical émettent une position de principe favorable à cette démarche.

